

# Projet des conventions sur la sécurité chimique

Projet des conventions  
sur la sécurité chimique



Chaque année, quelque 500 millions de tonnes de produits chimiques sont produits, utilisés et traités dans le monde. L'Organisation internationale du travail (OIT) estime que 99 % des accidents mortels impliquant des produits agrochimiques surviennent dans des pays en développement alors que ces pays n'utilisent que 20 % environ de la production mondiale. Le but du projet est d'indiquer des chemins à suivre pour améliorer la sécurité chimique dans nos pays partenaires et de montrer comment y parvenir durablement dans les conditions locales tout en respectant les normes reconnues sur le plan international et les conventions internationales pertinentes.

## Sécurité chimique et développement

Il faut empêcher que des substances chimiques portent atteinte à la santé humaine et polluent les ressources en eau, les sols et l'atmosphère pour ne pas mettre en péril les bases de subsistance de la population tout entière. De plus, le développement requiert, pour être durable, que certaines conditions soient remplies :

- ▶ La santé des personnes n'est pas altérée par des accidents ou intoxications survenus sur leur lieu de travail.
- ▶ Il n'est pas nécessaire de procéder à des nettoyages et éliminations de déchets onéreux.
- ▶ Des produits exportés ne sont pas rejetés en raison d'une contamination chimique.

Les substances chimiques ne s'arrêtent pas aux frontières et des produits toxiques peuvent être disséminés au loin par l'air, l'eau ou des denrées alimentaires contaminées. Ainsi, une source de pollution chimique peut toucher, à elle seule, plusieurs points de la planète. L'usage sûr des produits chimiques est donc une mesure de sauvegarde de la santé et de l'environnement mondiaux.

## Conventions internationales

Les activités du projet se fondent sur l'Agenda 21, en particulier son chapitre 19 qui traite de la gestion des substances chimiques toxiques. Elles s'articulent autour de deux conventions internationales :

### La convention de Rotterdam (PIC)

Elle régit l'échange d'informations devant accompagner les décisions d'importation de certains produits chimiques dangereux. Les pays exportateurs ne peuvent exporter des produits chimiques entrant dans le cadre de la Convention que si le pays importateur a donné son consentement préalable en connaissance de cause (PIC).



*Les produits chimiques à l'abandon mettent en danger la santé humaine et contaminent les sols et l'eau.*

*(Photo : Susanne Scholaen)*



*Appliquer des pesticides sans équipement de protection est la cause de graves troubles de santé.*

*(Photo : Wolfgang Schimpf)*



### La convention de Stockholm (POP)

Elle interdit ou réglemente strictement la production et l'utilisation de certains polluants organiques persistants (POP). Elle s'applique à des pesticides, des produits chimiques industriels et des sous-produits très toxiques des processus de production et d'incinération, tels que les dioxines et les furanes.

### Champ d'action

Ce projet est financé par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et mis en œuvre par la GTZ (Coopération technique allemande). Sur le plan technique, les activités sont coordonnées avec le ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité nucléaire (BMU).

Le projet prend part aux négociations internationales relevant des conventions de Rotterdam et de Stockholm et au Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC). De la sorte, le projet peut adapter ses activités en suivant de près les développements internationaux tout en ayant la possibilité d'injecter son expérience dans la discussion internationale.

Les activités poursuivies par le projet avec nos pays partenaires sont axées sur les aspects suivants:

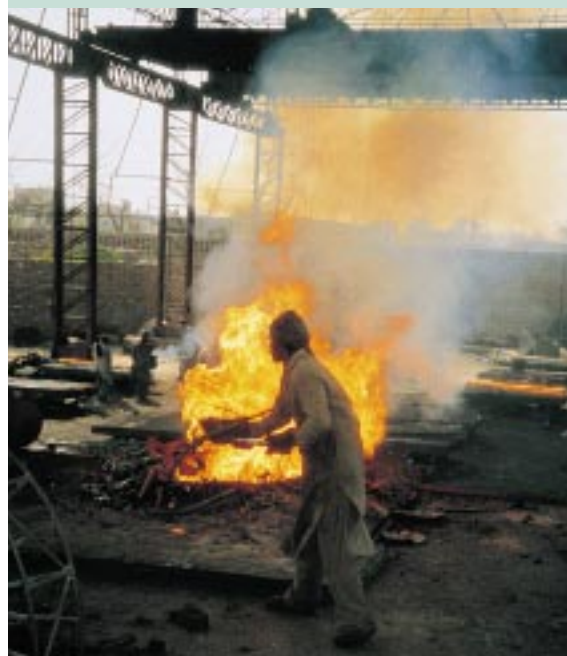
- ▶ Intégration de la sécurité chimique aux opérations de la coopération au développement ;
- ▶ Application des conventions de Rotterdam (PIC) et de Stockholm (POP) ;
- ▶ Développement de structures institutionnelles chargées de la mise en œuvre des conventions dans les pays en développement ;
- ▶ Mise à l'essai d'outils devant apporter une sécurité chimique durable dans les conditions prévalant dans les pays en développement ;
- ▶ Encouragement de la coopération entre acteurs publics et privés en matière de sécurité chimique.

Notre travail se concentre sur le développement de ressources humaines et de structures institutionnelles dans les pays en développement. Par le biais d'actions pilotes, le projet a pour but d'indiquer des chemins à suivre pour améliorer la sécurité chimique dans nos pays partenaires et de montrer comment y parvenir durablement en respectant les normes reconnues sur le plan international.

Ordonné par :



Bundesministerium für  
wirtschaftliche Zusammenarbeit  
und Entwicklung



*Les opérations de fabrication et d'incinération peuvent dégager des substances toxiques qui passent dans l'air.*

*(Photo : Wolfgang Schimpf)*



Deutsche Gesellschaft für  
Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH

Tulpenfeld 2  
53113 Bonn  
Allemagne

Dr. Matthias Kern  
Téléphone : +49-(0)-228 – 98 57 014  
Télécopie : +49-(0)-228 – 98 57 018  
E-Mail : gtzkern@aol.com  
Internet : www.gtz.de/chs